

**MAIRIE**
42330 CUZIEU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**LE 08 AVRIL À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON~~

Excusés avec pouvoir : Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Cédric PASSOS – Vincent CLAPEYRON (arrivé à 20h45)

Secrétaire de séance : Marie-Josée GUBIEN

2024.15 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des communes, et notamment ses articles R.241-14, R 241-15,

Vu l'adoption par le Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2023,

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 présenté dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit, hors restes à réaliser :

LIBELLÉS	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Résultat clôture 2022		519 120.12 €		40 777.31 €
Part affectée en investissement		113 264.00 €		
Opérations 2023	786 845.41 €	961 818.86 €	372 399.23 €	217 447.17 €
Résultat de l'année	Excédent Fonctionnement : 174 973.45 €		Déficit Investissement : 154 952.06 €	
Résultat de clôture	Excédent Fonctionnement : 580 829.57 €		Déficit Investissement : 114 174.75 €	

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 76 404.20 € et les restes à réaliser recettes s'élèvent à 220 283.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2023.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après le départ de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Approuve le compte administratif 2023
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie-Josée GUBIENLe Maire,
Jean-François RASCLE,